

PORTAIL QUEBEC - Communiqué, 6 juin 2013 :

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2013/06/c5736.html>

Rapport du Vérificateur général concernant les services à domicile - L'assurance autonomie : une solution concrète à l'échec des politiques libérales

QUÉBEC, le 6 juin 2013 /CNW Telbec/ - « Désorganisation, services insuffisants et inadéquats, iniquités régionales dans l'accès aux services, listes d'attente incomplètes, absence de standards nationaux : voilà le constat dévastateur du Vérificateur général du Québec relativement à la gestion des services à domicile pour les aînés en perte d'autonomie sous l'ancien gouvernement libéral. Ce constat vient confirmer que le modèle actuel doit être repensé dès maintenant et c'est ce qu'on souhaite faire avec l'assurance autonomie. »

C'est en ces mots que le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, Réjean Hébert, a réagi aux conclusions du rapport du Vérificateur général Québec.

Pour le ministre Hébert, ce rapport illustre la nécessité de changer nos façons de faire en matière de soins et de services à domicile : « Le Parti libéral semble être davantage en faveur du statu quo, dont le caractère intenable vient d'être démontré clairement par le Vérificateur général. Ces problèmes, nous les observons depuis plusieurs années et notre gouvernement a pris, dès son arrivée au pouvoir, des mesures concrètes pour y pallier, tel que le projet d'assurance autonomie »

L'assurance autonomie a pour objectif de s'assurer que les personnes obtiennent les services adéquats là où elles veulent vivre. Elle prévoit entre autres une allocation uniforme, quel que soit le lieu de résidence des usagers. Elle mise aussi sur une diversité de prestataires de service tels que les CSSS, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale. Des standards de pratique seront mis en place tant en ce qui concerne les prestataires de services, l'allocation accordée aux bénéficiaires et la qualité des soins et services.

« Notre gouvernement a déjà fait le choix de faire des soins à domicile une priorité en investissant dès cette année 110 Millions de dollars pour consolider le réseau et améliorer l'offre de services. Les sommes injectées apportent un investissement supplémentaire aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale en plus de contribuer à corriger les iniquités interrégionales dans le financement des soins à domicile », a déclaré le ministre.

« Au-delà des investissements, une transformation en profondeur est nécessaire. Le maintien du statu quo n'est plus possible et c'est pourquoi nous avons déposé le Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie. Il faut arrêter de se mettre la tête dans le sable et d'être dans le déni. Les Québécoises et les Québécois veulent avoir le choix de

vivre et de vieillir chez eux avec les services adéquats, et c'est ce que nous leur offrons avec ce projet », a conclu le ministre Hébert.

Pour plus d'information :

www.autonomie.gouv.qc.ca

#autonomiepourtous